



HAL
open science

” Chili : un passé trop vite passé ”

Olivier Compagnon, Franck Gaudichaud

► To cite this version:

Olivier Compagnon, Franck Gaudichaud. ” Chili : un passé trop vite passé ”. Hermès, La Revue - Cognition, communication, politique, 2008, 52, pp.83-89. halshs-00326425

HAL Id: halshs-00326425

<https://shs.hal.science/halshs-00326425>

Submitted on 16 Jul 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Olivier Compagnon

*Université Paris III
Institut des hautes études de l'Amérique latine*

Franck Gaudichaud

*Université Grenoble III
Institut des langues et des cultures d'Europe et d'Amérique*

CHILI : UN PASSÉ TROP VITE PASSÉ

Dans un roman paru en 1994, l'écrivain chilien Luis Sepúlveda met en scène le retour au pays d'un ancien guérillero ayant fui la dictature militaire, accueilli à l'aéroport de Santiago par ces mots d'un agent d'Interpol : « Je vous donne un conseil, et gratis : ce pays n'est plus celui que vous avez quitté. Les choses ont changé, et en mieux, alors n'essayez pas de causer des problèmes. Nous sommes en démocratie, et tout le monde est content. » Dépité par cette capacité à gommer un passé pourtant si proche, le narrateur commente alors : « Peut-être que ce flic avait fait une partie de sa carrière dans ces prisons qui n'ont jamais existé ou dont il est impossible de se rappeler l'emplacement, et qu'il y avait interrogé des femmes, des vieillards, des adultes et des enfants qui n'ont jamais été arrêtés et dont il est impossible de se rappeler les visages, puisque, quand la démocratie a ouvert ses cuisses au Chili, elle a d'abord annoncé le prix et que la monnaie dans laquelle elle s'est fait payer s'appelle l'oubli » (Sepúlveda, 1996, p. 131-132).

Portrait de la démocratie en prostituée, disqualifiée parce qu'incapable d'ériger l'État en tiers impartial entre victimes et bourreaux. Quatre ans plus tard, le ton a toutefois changé lorsque le romancier commente dans le quotidien madrilène *El País* l'arrestation du général Pinochet en Europe : « Aujourd'hui, vingt-cinq ans après le coup d'État militaire du 11 septembre 1973, la mort d'Allende et de milliers de Chiliens, les justices anglaise et chilienne ont l'occasion de corriger de nombreuses erreurs. Pinochet doit être extradé dans les pays où il a des procès en attente, tout comme doivent être extradés Milosevic, Mladic et tous les criminels de guerre de l'ancienne Yougoslavie. Il est peut-être en train de se créer un précédent propre à ôter l'absurde bandeau qui couvre les yeux de la justice. » (Sepúlveda, 2003, p. 24).

Si la mort l'emporta finalement sur la justice avec la disparition de Pinochet en décembre 2006¹, l'année 1998 n'en constitue pas moins un tournant dans la gestion du souvenir des seize ans de dictature et des trois

années d'Unité populaire (UP) qui la précédèrent, dans la mesure où elle permit une « irruption de la mémoire », selon l'expression d'Alexander Wilde (1999). L'arrestation de Pinochet à Londres et l'hypothèse d'un procès organisé en Europe pour les crimes commis entre 1973 et la fin des années 1980 ont en effet rappelé à l'opinion internationale la nature violemment répressive des années de plomb. L'ex-dictateur rentra finalement libre à Santiago le 3 mars 2000 alors qu'une partie significative de la population chilienne rejetait l'idée que celui qui passe parfois comme le père de la prospérité du pays ait pu être condamné à l'étranger, après les poursuites engagées par le juge espagnol Baltazar Garzón.

Si cet événement en dit long sur la mémoire paradoxale de la dictature, qui oscille entre le souvenir des atteintes aux droits de l'homme et la reconnaissance d'un héritage économique controversé, il ne doit pas occulter que les représentations du passé connurent de profondes mutations au tournant des XX^e et XXI^e siècles et que le Chili est désormais engagé dans un processus de réapprentissage de son histoire récente, que les conditions de la transition à la démocratie avaient rendu impossible.

Le pacte du silence

Principal acteur civil de la transition à la démocratie des années 1988-1990, la Concertation des partis pour la démocratie monopolise le pouvoir depuis 1990². Après dix ans de gestion démocrate-chrétienne sous les mandats de Patricio Aylwin (1990-1994) et d'Eduardo Frei Ruiz Tagle (1994-2000), la modification des rapports de force au sein de cette coalition conduisit à l'élection des socialistes Ricardo Lagos (Parti pour la démocratie, 2000-2006) puis de Michelle Bachelet (Parti socialiste, élue en janvier 2006). L'électorat chilien a

donc systématiquement rejeté les candidats qui s'inscrivaient plus ou moins explicitement dans la filiation de Pinochet, comme Joaquín Lavín, maire de Santiago entre 1992 et 2002, qui fut battu au second tour des présidentielles en 2000 et au premier tour de celles de 2005. Il n'en demeure pas moins que la démocratie fut rétablie sous le strict contrôle des militaires, qui conservaient un rôle de premier plan dans le fonctionnement des institutions grâce au maintien de la constitution de 1980 en même temps qu'ils bloquaient durablement toute procédure concernant les violations des droits de l'homme commises entre 1973 et 1990.

Dans les mois qui suivirent le référendum de 1988, censé prolonger les fonctions de Pinochet pour huit années supplémentaires mais conclu par une victoire du « non », l'accord passé entre les forces armées et la « Concertation » en vue du rétablissement de la démocratie reposa en effet sur l'affirmation de l'unité de la Nation et la volonté de préserver paix sociale et cohésion de la communauté politique. Cette « économie du consensus » (Patino, 2000) ou ce « pacte du silence » (Hite, 2003) explique que la cause des droits de l'homme soit restée aux portes des tribunaux jusqu'à la fin des années 1990.

Dès février 1991, un rapport commandé par le président Aylwin établissait un bilan de 2 922 tués ou disparus³. Proclamé « vérité officielle », servant de base à la politique de réparation concédée aux victimes et censé réunifier le corps social (Lefranc, 2002, p. 46-51), ce document devait permettre aux acteurs de la transition de tourner le dos au passé et de clore le douloureux chapitre de la dictature, d'autant qu'une grande majorité des crimes et disparitions imputables à la dictature étaient couverts par le décret d'amnistie promulgué par les militaires en avril 1978 (Lefranc, 2002, p. 43-44). Coupées du pouvoir politique et de la plus grande partie de la société, les familles de victimes en furent alors réduites à focaliser leur attention sur quelques rares

bourreaux passibles de sanctions pénales, comme le général Manuel Contreras, ancien chef de la police politique, condamné en 1993 à sept ans de prison⁴. Le gouvernement de la Concertation tenta d'ailleurs d'ériger ce procès en symbole d'un État de droit restauré, mais la démocratie chilienne n'en demeura pas moins impuissante à répondre aux attentes de justice d'une partie de la population. Seuls quelques avocats et familles organisées poursuivirent alors, malgré les oppositions, des actions juridiques dans l'espoir que s'ouvrît à l'avenir un réel espace judiciaire, tandis que l'Église catholique renonçait dès 1992 à prendre en charge la question des droits de l'homme dont elle avait pourtant été une porte-parole de premier plan dès le milieu des années 1970 (Compagnon, 2003).

Pour ce qui concerne Pinochet lui-même, à l'amnistie s'ajouta l'immunité que lui conférait le poste de sénateur à vie dont il avait hérité au moment de la transition, en vertu de la constitution de 1980. Il demeura également commandant en chef de l'armée jusqu'en 1998 et conserva ainsi toutes ses prérogatives concernant la nomination et la mise à la retraite des cadres militaires. Plus généralement, de nombreux cadres de la dictature restèrent en fonction – dans l'armée, la haute administration ou au Sénat notamment – en vertu des lois constitutionnelles organiques de 1990 et maintinrent ainsi la démocratie sous la tutelle plus ou moins visible des militaires.

L'affaire Pinochet

L'arrestation de Pinochet à Londres en octobre 1998 marqua donc une véritable rupture dans l'histoire de la transition. Si le feuilleton judiciaire entamé en Europe n'aboutit pas à l'organisation d'un procès, la médiatisation internationale de l'affaire permit à la

société chilienne de redécouvrir les années de plomb et elle ouvrit la voie à des poursuites à l'échelle nationale (Compagnon, 2007). En mai 2000, le juge Juan Guzmán fit un premier pas décisif vers la reconquête de l'indépendance de la justice sur le politique en obtenant de la Cour suprême la levée de l'immunité parlementaire de Pinochet. Il l'inculpa le 1^{er} décembre de cette même année en l'accusant d'être l'auteur intellectuel de 18 disparitions et 57 homicides dans le cadre de l'épisode de la Caravane de Mort et il l'assigna à résidence le 29 janvier 2001. La détention en Angleterre joua aussi un rôle décisif dans la dynamique des dépôts de plaintes à l'encontre de Pinochet au Chili : alors que la première avait été déposée en janvier 1998, Guzmán en disposait d'environ 300 à la fin de l'année 2001 (Contreras Mello, 2003).

Enfin, le fait qu'une opinion internationale favorable au procès soit apparue entre 1998 et 2000 eut un impact important sur l'opinion publique chilienne, qui semblait très largement résignée à l'impunité au milieu des années 1990 : alors que les sondages d'opinion réalisés pendant la détention de Pinochet révélaient une majorité hostile à un jugement à l'étranger, une enquête datée de mai-juin 1999 montra que 69 % des personnes interrogées souhaitaient désormais un procès au Chili. La « mémoire de la dictature » ne se résumait donc plus au combat engagé par les victimes ou les familles de victimes pour établir les faits, connaître la vérité et obtenir l'organisation d'un procès, mais elle commençait à faire l'objet d'une administration collective. Ainsi, tandis qu'à Londres faisait rage la bataille des experts médicaux, une autre forme d'expertise apparut au Chili avec la publication en février 1999 d'un manifeste rédigé par onze historiens, qui entendaient répondre à la *Carta a los Chilenos* adressée peu de temps auparavant par Pinochet à ses compatriotes et contester la légitimation scientifique de la dictature entreprise par l'historien Gonzalo Vial (Grez et Salazar, p. 7-20). Peu après,

l'affaire Pinochet fit l'objet d'un film dont la diffusion au Chili s'accompagna de controverses mettant à mal le consensus des premières années de la transition (Guzman, 2001).

Par ailleurs, lors de son accession à La Moneda en 2000, le discours du socialiste Lagos semblait annoncer des changements dans la politique consensuelle des démocrates-chrétiens, en affirmant qu'il veillerait à ce que le cours de la justice ne subisse aucune entrave. Certes, les développements ultérieurs de l'affaire Pinochet ne permirent finalement pas la tenue du procès de l'ex-dictateur, ni la condamnation officielle du rôle de l'armée durant le régime militaire. Néanmoins, l'ex-dictateur connut une nouvelle levée de son immunité en août 2004, puis une inculpation en décembre dans le cadre d'une enquête sur le plan Condor, des investigations concernant la légalité de ses fonds déposés sur des comptes aux États-Unis, une mise en résidence surveillée et enfin une liberté sous caution en janvier 2005. De plus, l'accord trouvé le 6 octobre 2004 entre la Concertation et l'opposition de droite pour réformer la constitution de 1980 (suppression des sénateurs désignés à vie et rénovation de la prérogative présidentielle de nommer les commandants en chef des Forces armées), ainsi que la publication du rapport sur la torture en novembre 2004⁵ furent des conséquences directes de l'épisode londonien et un aboutissement du lent processus d'éviction des militaires. En janvier 2006, l'élection de Michelle Bachelet, fille d'un général demeuré fidèle à Allende et mort sous la torture, constitua de ce point de vue un puissant symbole. Pourtant, malgré les avancées des dernières années, et les multiples mobilisations des associations de victimes en ce sens, l'impunité est toujours une donnée clé du paysage politique et mémoriel chilien⁶.

Les mille jours de l'Unité populaire : une mémoire en bataille

Si l'affaire Pinochet a permis l'émergence d'une mémoire collective de la dictature, la période de l'UP demeure quant à elle mal connue au sein de la population chilienne. Certes, trente-cinq ans après le coup d'État qui mit fin à ce gouvernement des forces de gauche coalisées, les dernières paroles du président Allende, prophétisant que « bientôt s'ouvriront de grandes avenues où passera l'homme libre pour construire une société meilleure », résonnent encore dans la mémoire collective internationale⁷.

Au Chili, l'UP est pourtant longtemps restée une « mémoire interdite » et elle le demeure encore largement aujourd'hui (Winn, 2004 et 2007), comme en témoigne l'état de l'historiographie (Gaudichaud, 2006). Sans doute ce refoulement a-t-il été favorisé par le terrorisme d'État propre à la dictature, mais il a aussi été conforté par la suite. L'oubli institutionnalisé apparaît en effet comme l'un des noyaux centraux de la voie chilienne de la réconciliation et, plus généralement, comme une stratégie déployée par les élites tout au long du xx^e siècle (Loveman et Lira, 2000). Dans ce contexte, la mémoire de l'UP – moment d'affrontements politiques et sociaux par excellence – a été l'objet de révisions et de disputes mémorielles permanentes, mettant principalement aux prises des acteurs de la période avec les gouvernements de la Concertation, une partie des élites ou certains grands médias soucieux d'imposer une interprétation tronquée de ces mille jours.

On se trouve au cœur d'une bataille de la mémoire dont les enjeux sont hautement polémiques (Illanes, 2002 ; Groppo et Flier, 2001). La tentation dominante, que l'on retrouve jusque dans les manuels scolaires actuels, dans les interventions de nombreux responsables politiques et dans la plupart des émissions télévisées grand public, est de constituer une sorte de sens

commun autour de l'idée des « responsabilités partagées » entre vainqueurs et vaincus de 1973, d'une critique de « l'exacerbation des extrêmes » et de la « destruction du centre ». Un sens commun qui, finalement, autoriserait une nécessaire et définitive « réconciliation de la famille chilienne ».

Ainsi, la recherche des causes du coup d'État met volontiers en avant l'argument de l'*empate* (le match nul entre forces adverses), conduisant inévitablement à l'impasse et justifiant finalement l'intervention des militaires (Garcés, 2005). Ce discours est d'ailleurs assumé publiquement par certains anciens militants de gauche, à l'image de Luis Guastavino, ex-dirigeant du Parti communiste chilien, par la suite intendant de province et membre de la Concertation, qui fit un *mea culpa* public en septembre 2003.

À cette date, l'histoire de l'UP a en effet resurgi avec force dans le cadre des commémorations du 30^e anniversaire du coup d'État. Pour la première fois, la mémoire officielle a subi certaines inflexions et le mur du silence a pu se fissurer quelque peu : « les vieilles images en noir et blanc de l'ère Allende, diffusées durant les années Pinochet, ont été remplacées par de nouvelles mémoires multicolores » (Winn, 2007). Les jeunes générations ont ainsi pu découvrir la figure d'Allende, même si c'est davantage le héros républicain qui leur a été présenté que celui qui désirait promouvoir « une voie chilienne vers le socialisme » permettant de dépasser le capitalisme⁸. Toutefois, cette nouvelle mémoire consensuelle regarde toujours avec crainte d'autres « mémoires emblématiques » (Stern, 2000). Par exemple, celle des nostalgiques de la dictature armée, contre-mémoire encore défendue par une petite minorité active, appartenant aux élites politiques, économiques ou militaires. Surtout, il est une autre mémoire qui continue d'être largement oblitérée sans que rien ne parvienne à la faire disparaître : celle des vaincus, des militants de gauche ou du mouvement social, qui continuent à porter – selon

l'expression du cinéaste Patricio Guzmán – une « mémoire obstinée » (1996).

De récents travaux d'histoire orale ont en effet démontré que cette mémoire militante n'avait pu être effacée par le pacte du silence de la transition (Gaudichaud, 2004). Certaines fractions de ces mémoires militantes sont des « mémoires de la douleur », marquées par la répression et incapables d'en surmonter les conséquences jusqu'à nos jours. D'autres, au contraire, cherchent à maintenir au vent le drapeau de l'UP et, en faisant jouer aux souvenirs de la lutte un rôle collectif de résistance et de valorisation des engagements passés, apparaissent parfois comme figées dans le temps. Ce qui n'empêche pas que, parallèlement, de nombreux militants effectuent aussi un retour critique – parfois même autocritique – sur les années 1970-1973 à l'aune du temps présent, qu'il s'agisse des mutations subies par la gauche chilienne ou de la permanence du modèle économique néo-libéral imposé par la dictature (Stillerman, 1997 ; Gaudichaud, 2008).

Dans tous les cas, les formes de permanence de la mémoire apparaissent dépendantes des parcours individuels (origines sociales, capital culturel, type d'engagement, capacité de reconversion dans le contexte de la restauration démocratique) et du statut accordé au témoin au sein des sociétés actuelles. Et, quelles qu'elles soient les formes, la mémoire des conflits passés construite par ces différents groupes sociaux demeure présente, « plus que dans l'espace public, dans une espèce de sous-sol social, renforçant ainsi certains traits telluriques de la société chilienne » (Garcés, 2007).

Historiciser le passé récent

Entre oublis intéressés, vérités officielles et hypermnésies collectives, la bataille de la mémoire actuellement

en cours au Chili est encore loin d'être achevée et elle fournit de précieuses indications sur la nature de la démocratie restaurée au tournant des années 1980 et 1990. La crise mémorielle, dont les échos dans le champ politique mériteraient une étude à part, doit être pensée dans le contexte de la transition négociée entre civils et militaires, et faire l'objet de travaux comparatistes avec certains des pays voisins, qui connurent des processus similaires. À la suite de l'affaire Pinochet et par le biais d'entreprises commémoratives, certaines mémoires emblématiques – jusque-là exclues de l'espace public – ont bousculé le pacte du silence et les interprétations officielles de l'histoire, aidées en cela par le travail de quelques historiens qui intervinrent dans le débat national au nom même de l'approfondissement de la démocratisation.

L'un des enjeux les plus pressants réside aujourd'hui dans la poursuite des recherches historiques, qui seules permettront de dépasser le conflit entre mémoires

concurrentes, d'historiciser le passé récent et d'en proposer des axes d'interprétation cohérents. La tâche est sans aucun doute délicate, non seulement parce qu'elle concerne des acteurs toujours présents sur la scène publique, mais aussi parce qu'elle met directement en cause le consensus politique sur lequel repose la Concertation, au pouvoir depuis bientôt deux décennies.

Aussi, les chercheurs étrangers moins directement impliqués par la violence matérielle et symbolique dont demeure porteur ce passé, joueront-ils probablement un rôle important comme ils le firent pour d'autres histoires nationales (Paxton, 1972). Mais c'est aussi une histoire de la mémoire qu'il faut poursuivre et approfondir dans le sillage des investigations déjà réalisées (Garcés, 2000 ; Pérotin-Dumon, 2007). Pour les nouvelles générations chiliennes, celles qui n'ont connu ni l'UP ni la dictature et qui devront objectiver le passé pour se projeter pleinement dans le XXI^e siècle, la tâche demeure immense.

NOTES

1. Selon l'expression de l'écrivain uruguayen Mario Benedetti à l'annonce du décès de Pinochet : « *La muerte le ganó a la justicia.* »
2. Désormais connue sous le simple nom de « Concertation » et communément classée sous l'étiquette du centre-gauche, la « Concertation » regroupe quatre principaux partis politiques : le Parti démocrate-chrétien, le Parti socialiste, le Parti radical et social-démocrate (produit de la fusion du Parti radical et du Parti social-démocrate en 1994) et le Parti pour la démocratie, les trois derniers étant membres de l'Internationale Socialiste.
3. Les conclusions du rapport Rettig seront réévaluées à la hausse quelques années plus tard et avanceront finalement le chiffre de 3 197. Néanmoins, la composition discutable de la commission en charge de ce bilan laisse supposer que ce chiffre est sous-estimé, les associations de victimes et de défense des droits de l'homme avançant plutôt celui de 5 000 à 6 000 tués ou disparus.
4. Chef de la *Dirección de Investigaciones Nacionales*, Contreras fut jugé à Santiago pour sa responsabilité dans l'assassinat d'Orlando Letelier, ministre des Affaires étrangères de l'UP, mais le procès ne fut possible que parce que celui-ci avait été tué à Washington en compagnie de sa secrétaire américaine et qu'une instruction était en cours aux États-Unis.
5. Commandé par le président Lagos et rendu public en novembre 2004, le rapport de la Commission nationale sur l'emprisonnement politique et la torture (dit rapport Valech) a réuni les témoignages de près de 30 000 personnes ayant été victime de violations des droits de l'homme.
6. Fin 2007, 195 militaires avaient été jugés, dont seulement 35 sont en prison. Ces procédures n'ont concerné que 119 des milliers de victimes de la répression.

7. Présentes sur des milliers de sites Web, elles furent par exemple reprises sur un disque du chanteur Angel Parra commémorant le trentième anniversaire du coup d'État, qui obtint un succès international (*Venceremos ! Homenaje a Salvador Allende*, © Last Call, 2003).
8. Cette interprétation est symbolisée par la statue du Président socialiste qui trône, depuis juin 2000, sur la place de la Constitution.